



Programme de formation



Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS)
Spécialité « Éducateur Sportif »
Mention « Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) »

Session 2023 - 2024

INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – SERVICE FORMATION
Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert-Pré - 97 232 Le Lamentin
Tél : 0596 38 38 00 - 0596 38 38 18 - dir.formation@ims.mq - www.ims.mq
N° SIRET : 800 129 363 00019 – Code APE : 8559 A
N° de déclaration d'activité : 97 97 30703 97



DESCRIPTIF DU MÉTIER

Cette formation vise à préparer le diplôme d'État du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (niveau IV – niveau BAC) en spécialité « Éducateur Sportif » mention « Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) ».

Le BP JEPS AAN prépare au métier de maître-nageur sauveteur. À ce titre, il encadre, en garantissant tout type de public dans tous lieux (*milieu naturel ou artificiel*) au sein desquels il met en place un projet.

Il encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation : natation scolaire, natation sportive, activités de natation liées à la personne (*éveil aquatique des très jeunes enfants, activités santé et bien-être, activités pour les seniors*), les différentes activités « aqua » (*aquagym, aqua fitness, aqua bike...*).

CIBLE

- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 6 mois ou à la Mission Locale.

PRÉ-REQUIS

- Être demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi depuis plus de 6 mois, ou à la Mission Locale ;
- Niveau BAC exigé ;
- Avoir Minimum 18 ans, avec un projet professionnel axé sur l'enseignement des Activités Aquatiques et de la Natation ;
- Être titulaire de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ou son équivalent en cours de validité, ou assorti de la mise à jour de la formation continue ;
- Avoir satisfait aux tests de sélection (test écrit, entretien de motivation) ;
- Produire un certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme et à l'accomplissement du test préalable à l'entrée en formation, pour ceux qui y sont soumis (Exemplaire figurant dans le dossier de candidature) ;
- Être admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis ;
- Produire une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum conforme au modèle figurant dans le dossier de candidature.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation vise à faire acquérir les compétences nécessaires pour obtenir le BP JEPS et exercer le métier d'Éducateur Sportif option Activités Aquatiques et de la Natation, permettant d'encadrer et d'initier à la pratique de ces activités physiques, dans la limite des cadres réglementaires.

APTITUDES

- Avoir une forte motivation pour la formation ;
- Être autonome ;
- Avoir un esprit d'initiative ;
- Savoir travailler en groupe.

COMPÉTENCES

Compétences visées	<ul style="list-style-type: none">✓ Enseigner les différents apprentissages de la natation ;✓ Conduire des actions d'éveil, d'initiation pour tous les publics, dans le domaine des activités aquatiques et de la natation ;✓ Assurer le sauvetage et la sécurité des différents types de lieux de pratique ;✓ Concevoir des projets d'animation s'inscrivant dans le projet global de la structure ;✓ Participer au fonctionnement, à la communication et à l'entretien de la structure.
---------------------------	---

CONTENU DE LA FORMATION

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS) AAN est obtenu par la capitalisation des 4 Unités Capitalisables (UC) de compétences suivantes :

Unités Capitalisables (UC)
UC 1- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure <ul style="list-style-type: none">• Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;• Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leur environnement dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ;• Contribuer au fonctionnement d'une structure.
UC 2- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure <ul style="list-style-type: none">• Concevoir un projet d'animation ;• Conduire un projet d'animation ;• Évaluer un projet d'animation.
UC 3- Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation <ul style="list-style-type: none">• Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation ;

- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation ;
- Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation.

UC 4- Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques des activités aquatiques et de la natation ;
- Maîtriser et faire appliquer les règlements des activités aquatiques et de la natation ;
- Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation.

DÉBOUCHÉS

- Maître-nageur sauveteur ;
- Animateur bébé-nageur ;
- Animateur ENF (École de Natation Française) ;
- Animateur gym aquatique ;
- Animateur natation santé.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive ;
- Méthode interrogative ;
- Méthode affirmative ;
- Méthode démonstrative ;
- Méthode applicative ;
- Alternance tutorée.

MODALITES D'ÉVALUATION

ÉPREUVES CERTIFICATIVES DES UNITÉS CAPITALISABLES

Les unités capitalisables (UC) constitutives de la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif » sont attribuées selon le référentiel de certification figurant en annexe II et dont l'acquisition est contrôlée par les deux situations d'évaluation certificatives suivantes :

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2

INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – SERVICE FORMATION

Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert-Pré - 97 232 Le Lamentin

Tél : 0596 38 38 00 - 0596 38 38 18 - dir.formation@ims.mq - www.ims.mq

N° SIRET : 800 129 363 00019 – Code APE : 8559 A

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités aquatiques et de natation.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC1 et UC2.

Situations d'évaluations certificatives des unités capitalisables UC3 et UC4 :

➤ Epreuve certificative de l'UC3 :

Le(la) candidat(e) conduit en sécurité une séance d'apprentissage de la natation en milieu scolaire ou dans un milieu qui permet de s'inscrire dans le cadre d'un projet pédagogique d'apprentissage de la natation.

La séance est suivie d'un entretien portant sur la conception, la conduite et l'évaluation de la séance.

Le(la) candidat(e) remet aux évaluateurs avant le début de la séance, un document exposant le cycle d'apprentissage et sa séance.

Durée de la séance : 40 minutes maximum dont 30 minutes maximum dans l'eau

Durée de l'entretien : 30 minutes maximum

➤ Epreuve certificative de l'UC4

1° - Démonstration d'aisance aquatique :

Le(la) candidat(e) démontre son aisance technique en réalisant les deux tests suivants :

- Test technique A : un 100 mètres dans les 4 nages enchaînés (papillon avec ondulation, dos crawlé, brasse et crawl). Il réalise l'épreuve, départ plongé, en 1 minute et 50 secondes maximum ;
- Test technique B : un 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes.

2° - Mise en situation professionnelle :

Le(la) candidat(e) conduit en sécurité, une séance d'activités aquatiques en forme, santé et bien-être sur une durée effective dans l'eau comprise entre 20 minutes minimum et 30 minutes maximum, pour 10 pratiquants minimum.

La séance est suivie d'un entretien de 20 minutes maximum portant sur les activités de forme, santé et bien-être et permettant au candidat d'explicitier ses choix, pédagogiques, techniques, organisationnels et sécuritaires. «

3° - Un écrit portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation composée de :

a) QCM

Un questionnaire à choix multiple (QCM) organisé pendant 30 minutes maximum comportant 30 questions dont 2 questions a minima par item.

Les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels.

Ces domaines sont liés à :

- La surveillance et l'encadrement des différentes activités, des différents publics ;
- La surveillance des différents milieux d'intervention ;
- Le POSS ;
- Le règlement intérieur ;
- L'hygiène ;
- La sécurité ;
- L'accueil des différents publics ;
- L'accueil sur différents lieux de pratique.

b) Question ouverte

Une question ouverte d'une durée de 30 minutes maximum portant sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation, ou sur les règles d'hygiène de l'eau et de l'air, ou sur les règles de sécurité.

- Le BP JEPS AAN est un diplôme d'état niveau IV délivré par la DRAJES ;
- Une carte professionnelle est également délivrée par la DRAJES Martinique à la validation du diplôme.

MATÉRIEL À PRÉVOIR

- Matériel nécessaire pour prendre des notes durant les cours ;
- Votre équipement personnel (tenue, serviette, chaussures, short de bain/ maillot de bain, bonnet de bain, lunette de natation, paire de palmes de natation).

EMPLOYEURS POTENTIELS

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :

- Le secteur public (municipalités et communautés de communes ; les éducateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – (ETAPS) ;
- Le secteur privé associatif (clubs sportifs affiliés ou non à une fédération) ;
- Le secteur privé marchand (centres de remise en forme, centres aquatiques, ACM).

ORGANISATION ET DURÉE

SESSION 2023/2024 : Début : le **11 septembre 2023** Fin : le **1 octobre 2024**

TESTS DE SELECTION : Les **11,12,13,17 et 18 juillet 2023**

A l'IMS

DUREE : **1 380 heures** soit 900 heures en centre et 480 heures en entreprise.

HORAIRES : de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12

REUNIONS D'INFORMATIONS : **Le 9 mai 2023 à 10h00 à l'Amphithéâtre**

A l'amphithéâtre de l'IMS

Le 15 juin 2023 à 10h00 à l'Amphithéâtre

A l'amphithéâtre de l'IMS

DISPENSES ET ÉQUIVALENCES

Équivalence :

L'équivalence permet d'obtenir un diplôme ou une partie de diplôme. Dans ce cas – et dans ce cas seulement- vous n'avez pas besoin de passer les examens correspondants.

Dispenses :

Vous retrouverez les informations concernant les dispenses dans le dossier de candidature.

PÉRIODE EN ENTREPRISE

Une période d'immersion en entreprise devra être réalisée durant la formation. Elle a pour objectif de faire découvrir les métiers en lien avec les activités aquatiques et de la natation.

Dans ce cadre, l'entreprise est un lieu de formation. L'entreprise, et plus particulièrement le tuteur ou le maître d'apprentissage, vont donc faire acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

RECRUTEMENT SUR DOSSIER

Dossier de candidature à remettre complet au plus tard le **22 juin 2023** à :

à

IMS - Pôle Formation

Route du Vert-Pré – Quartier Mangot Vulcin – 97232 LE LAMENTIN

INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – SERVICE FORMATION

Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert-Pré - 97 232 Le Lamentin

Tél : 0596 38 38 00 - 0596 38 38 18 - dir.formation@ims.mq - www.ims.mq

N° SIRET : 800 129 363 00019 – Code APE : 8559 A



PRIX / CONDITIONS TARIFAIRES

Formation financée par :	Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) 
Les candidats demandeurs d'emploi percevront une indemnité variable en fonction de leur situation à l'entrée en formation	Pôle Emploi 

LIEUX DE LA FORMATION

COURS THEORIQUES : Institut Martiniquais du Sport

ACTIVITES AQUATIQUES : Centre Aquatique Communautaire – LE LAMENTIN

ACCESSIBILITÉ

L'accueil du public en situation de handicap est assuré par Madge SALOMON et Olivia PIERRE-EMILE, référents handicap. Elles se chargent de recueillir des précisions sur la nature du handicap et sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre leur séjour dans le centre le plus confortable possible.

Pour toute demande d'information complémentaire liée à votre prise en charge, vous êtes invités à vous rapprocher de nos services.

CONTACTS

Pôle Formation de l'IMS :

- Marie-Christine DHÉLIN 0596 38 38 08 - 0696 60 41 09
- Arielle PYRAM 0596 38 38 12 / 0696 43 59 59
- Tatiana SÉRAPHIN : 0596 38 38 18

Mail : dir.formation@ims.mq